

# Procès-verbal du Conseil d'administration du 04 juillet 2018

## Lycée Jean-François Champollion Lattes

Présents

### Personnel de direction

- Monsieur Dasi
- Madame Regnery
- Monsieur Denis
- Madame Rousset
- Monsieur Sanchez (personnel de direction invité)

### Enseignants titulaires

- Madame Roth, Madame Martin, Madame Loyon, Madame Pottier
- Monsieur Doulcet, Monsieur Barboza
- Monsieur Denat

### Enseignantes invitées

- Madame Loget, Madame Sainte-Croix, Madame Blavec

### Agents

- Monsieur Brun
- Monsieur Aiello

### Parents d'élèves

- Madame Pons, Madame Jimenez, Monsieur Planchot
- Madame Clergue
- Madame Guenego (invitée)

### Représentant de la ville de Lattes

- Monsieur Lopez

### Représentant de la région

- Pas de représentant

### Elèves

- Pas d'élève

Le quorum est atteint : il y a 18 votants

La séance est ouverte à 17h00 par Monsieur Dasi.

L'ordre du jour est le suivant :

### Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du dernier conseil d'administration
- Règlement intérieur
- Programme des voyages scolaires et sorties pédagogiques 2018/2019
- Budget voyages scolaires 2018/2019
- Compte-rendu financier des voyages scolaires 2017/2018
- Contrats et conventions : . groupement de commande lycée Mermoz  
. avenant contrat Toshiba  
. ESMA
- Ateliers
- Dématérialisation des bulletins trimestriels
- Logement de fonction
- DBM
- Tarif

Il est demandé de rajouter à l'ordre du jour « les modalités d'attribution du fonds social ».

### Approbation du procès-verbal du dernier conseil d'administration (27 mars 2018) : (cf annexe)

- Madame Jimenez demande que l'on rajoute le libellé de la question diverse posée par les parents d'élèves.
- **Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.**

### Règlement intérieur : ( cf annexe)

- Monsieur Dasi explique pourquoi le règlement intérieur a été refusé par le rectorat : il a fallu réécrire le texte concernant les sanctions car il ne correspondait pas au texte officiel (Article R511-13 du code de l'éducation).
- **Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.**

## Programme des voyages scolaires et des sorties pédagogiques

- Le planning des PFMP (Période de Formation en Milieu Professionnel) pour l'année scolaire 2018/2019 est présenté (cf annexe) :
  - Monsieur Barboza demande une explication sur le décalage du stage du mois de juin pour les différentes formations de seconde et dit que cela pose un problème.
  - Monsieur Denis dit que ce tableau peut être modifié.
- **Madame Rousset présente les voyages et sorties éducatives : (cf annexes)**
  - Les voyages scolaires et les sorties pédagogiques sont présentés en même temps que leur budget prévisionnel.
    - **Les projets de sortie pédagogique sont approuvés à l'unanimité.**
    - Les voyages scolaires sont votés un par un.
  - Monsieur Dasi demande qu'à terme, les voyages scolaires soient basés sur des échanges scolaires.
  - Monsieur Planchot s'interroge sur l'intérêt du voyage à Bilbao.
    - Madame Martin intervient : ce voyage est le seul qui est proposé à des élèves « non- euros ». Il a un intérêt culturel et linguistique.
    - Madame Jimenez demande où sont logés les élèves.
    - Madame Pottier répond que les élèves sont logés dans des familles.
    - Madame Jimenez demande si les familles communiquent en basque avec les élèves.
    - Madame Pottier répond que les familles communiquent en espagnol avec les élèves.
  - Madame Blavec précise que le voyage à Londres sera aussi ouvert à l'ensemble des classes professionnelles dans le cas où il n'y aurait pas assez d'élèves inscrits parmi les classes concernées.
  - Madame Rousset dit qu'il faudrait arriver à 23 élèves pour le voyage « Danemark Erasmus », cela permettrait de toucher la totalité de la subvention ERASMUS, donc d'abaisser le coût du voyage par élève.
- **Tous les voyages ainsi que leur budget prévisionnel sont approuvés à l'unanimité.**
  - Monsieur Planchot demande ce qu'il reste dans l'enveloppe budgétaire dévolue aux voyages éducatifs
  - Madame Rousset répond qu'il n'y a pas d'enveloppe budgétaire pour les voyages éducatifs.

## Compte-rendu financier des voyages scolaires 2017/2018

- Le voyage aux Canaries présente un excédent correspondant à environ 85euros par élève. Les familles seront créditées de cette somme.
- Le voyage à Bilbao présente un excédent de 45 euros, soit 0,94 euro par élève. Madame Rousset propose que cette somme de 0,94 euro ne soit pas reversée aux élèves.
  - **La décision est approuvée à l'unanimité.**

## Contrats et conventions

- **Adhésion au groupement de commande du Lycée Jean Mermoz**

Ce groupement de commande fait les appels d'offre pour la restauration : Le Lycée Champollion paiera des frais de fonctionnement soit 2600 euros/an à partir du premier janvier 2019

  - **L'adhésion est votée à l'unanimité**
- **Avenant au contrat Toshiba**

Monsieur Denis explique qu'il n'y a pas de prorogation de la convention Toshiba car le prochain photocopieur sera un Konica.
- **Convention avec l'ESMA**

C'est une convention tripartite (Lycée, Région, ESMA).

  - Madame Rousset précise que le tarif de la location des salles aménagées pour les TP est réévalué.
  - Madame Pottier intervient pour dire que cette convention a été établie en attendant que l'ESMA construise sa propre salle dans ses locaux. Cette salle n'est toujours pas construite. Tant que le tarif de location sera bas et que l'ESMA pourra utiliser le matériel du lycée, l'ESMA ne construira pas sa salle.
  - Monsieur Dasi dit qu'il faut réactualiser le tarif de location en janvier 2019 et que l'ESMA doit à terme payer le prix du marché.
  - Il est demandé que la planification de l'utilisation d'une salle par l'ESMA passe après les besoins du lycée.
  - Madame Regnery dit que cela ne pose aucun problème.
  - **La convention est approuvée : 15 pour, 3 abstentions**

## Tarifs : cf annexe

- Le prix de certains tarifs est modifié pour l'année 2018/2019 comme indiqué sur l'annexe.
  - La location des salles passe à 30 euros la demi-journée et 50 euros la journée.
  - L'amphithéâtre étant rénové, un tarif pour sa location est créé comme indiqué sur l'annexe.
    - Mesdames Loyon et Martin demandent comment cela se passe pour les salles « informatique », car au cours de l'année elles ont eu du mal à disposer de ces salles.
    - Il est répondu que ces salles sont parfois utilisées pour des stages de formation continue ou par le GRETA par exemple.
    - Madame Clergue s'interroge à propos de la sécurité des élèves : peut-on contrôler les personnes extérieures à l'établissement ?
    - Monsieur Planchot se joint à Madame Clergue pour dire son inquiétude. « Comment s'assurer que l'adulte qui entre dans l'établissement et se présente à l'accueil est bien la personne qu'il prétend être ? »
    - Monsieur Dasi répond que toutes les personnes qui viennent pour des formations sont listées, les intervenants comme les stagiaires.
- **Les tarifs sont approuvés à l'unanimité**

## Ateliers

Monsieur Dasi dit que ces ateliers seront mis en place à la rentrée 2018/2019.

## Décisions budgétaires modificatives (DBM) : (cf annexes)

- **Les DBM soumises au vote sont approuvées à l'unanimité**
- **Un don de 1800 euros de la part de Madame Rouquette pour soutenir les projets en rapport avec les élèves en situation de handicap est accepté et approuvé à l'unanimité.**

## Dématérialisation des bulletins scolaires

- Monsieur Dasi explique que cette dématérialisation permet de faire une économie conséquente sur le budget de fonctionnement de l'établissement mais aussi une économie de temps et de travail pour le secrétariat. De plus, les parents d'élèves ne perdront plus les bulletins puisqu'ils seront enregistrés sur leur ordinateur.
- Madame Jimenez dit que beaucoup de parents n'ont pas d'ordinateur et qu'ils sont équipés de **smartphone** à partir duquel il n'est pas facile d'imprimer un document. Cette impression représente un coût.
- Madame Roth intervient.
  - A l'heure où beaucoup de parents demandent que les documents des enseignants destinés aux élèves soient mis sur l'ENT donc dématérialisés, elle ne comprend pas où est le problème. Un bulletin scolaire dématérialisé c'est aussi un document.
- Monsieur Planchot dit que cela correspond à un transfert de charges de l'établissement vers les familles.
- Il est répondu qu'il sera toujours possible d'imprimer un bulletin scolaire à la demande.
- Madame Jimenez demande qu'en début d'année, le professeur principal fasse une liste d'élèves de la classe qui sont dans l'impossibilité matérielle d'imprimer leur bulletin scolaire.
- **La dématérialisation des bulletins scolaires est approuvée : 16 voix pour, 1 abstention, 1 voix contre.**

## Logement de fonction

- **L'attribution du logement de fonction occupé actuellement par Madame DILLAR est reconduite pour la prochaine année scolaire à l'unanimité.**

## Modalités d'attribution du fonds social : (cf annexe qui est une proposition de texte à débattre)

- Madame Martin demande qu'une aide financière puisse être attribuée aux élèves lorsque le voyage éducatif s'adresse à la classe entière.
- Monsieur Dasi répond que cela pourrait être le fait de la Maison des Lycéens et qu'il faudrait augmenter la cotisation à la MDL
- Madame Clergue dit que peu de familles accepteraient une augmentation de cette cotisation.
  - Il est convenu de changer le texte concernant l'aide financière pour les voyages éducatifs.
    - Au « non » sera ajouté « sauf exception signalée par l'assistante sociale. »
- **L'ensemble du texte est approuvé à l'unanimité**

### Questions diverses

- Madame Guénégo demande qu'il y ait une carte photocopie pour les élèves permettant un libre accès à un photocopieur.
- Madame Regnery dit que cela a été évoqué avec la MDL.

Les parents d'élèves posent une question concernant le projet de sécurisation des accès du Lycée Champollion à Lattes.  
« Avez-vous eu une réponse de la Région sur ce projet qui modifiera l'entrée de l'établissement et qui sécurisera les lieux ? »

- Monsieur Dasi dit que le prochain proviseur Monsieur Thieffaine approuve son projet.
- Madame Rousset dit qu'un spécialiste de la sécurisation des établissements a été envoyé par la Région, mais il y a des priorités sur d'autres établissements. Ce spécialiste devrait se rapprocher de la Mairie de Lattes.
- Monsieur Lopez dit que ce n'est pas la Mairie qui doit être contactée mais l'Agglomération car tout ce qui concerne la voirie et les infrastructures est passé sous la responsabilité de l'Agglomération.
- Monsieur Dasi dit s'associer pleinement aux inquiétudes des parents.

Monsieur Dasi remercie les membres du conseil et lève la séance.

Madame Roth prend la parole et remercie Monsieur Dasi au nom de l'ensemble des personnels enseignants pour avoir géré l'intérim de la direction du Lycée Champollion.

Monsieur Dasi remercie vivement tous les personnels du Lycée.

Lattes le 9 juillet 2018

Secrétaire de séance : Madame Pottier



Christian Dasi

